Organisation de la maintenance des planeurs

Les planeurs, le remorqueur et le moto-planeur ne sont plus inclus dans l'agrément de l'atelier de l'A.C.R.I.V. Sur le plan réglementaire, notre parc est donc désormais entretenu « hors cadre agréé », dans le cadre des privilèges du pilote propriétaire (copropriétaires dans les associations) définis par le règlement européen 156/2008

Il faut donc établir une liste de membres de l'association : pilotes –copropriétaires autorisés à faire l'entretien sous le contrôle et la responsabilité des membres de l'association titulaire d'une licence de mécanicien :

Stéphane CHITRIT, Jacques BOUGOT et Jean Pierre DE LOOF

Quel entretien ? Ce qui est autorisé aux pilotes propriétaire (ou copropriétaires) tel que cela est défini dans chaque programme d'entretien approuvé.

En fait tout ce qui concerne le nettoyage, la dépose des carénages, l'aspiration des fonds de fuselage, le graissage des bielles, rotules, etc. tout ce qui bouge ! Le polishage des revêtements et le lustrage des verrières…

Les montages et démontages des planeurs se faisant comme toujours, sous la responsabilité d'instructeur de mécaniciens licenciés ou de pilotes confirmés sur les machines concernées.

Par contre le contrôle des jeux avant démontage et le contrôle des assemblages avant signature des Autorisations pour Remise en Service, se feront toujours sous le contrôle d'un mécanicien licencié.

Liste des pilotes copropriétaires autorisés

Vous trouverez sur le lien suivant la liste des pilotes que nous sollicitons :

http://planeur35.org/download/documents/pilotes-aut-maint.pdf

Il s'agit de constituer dans les plus brefs délais un document exposant l'organisation mise en place pour la maintenance de notre parc hors atelier agréé. Ce document pourra être éventuellement contrôlé par l'autorité aéronautique.

Un exemplaire de ce document est disponible dans le bureau de Stéphane CHITRIT. Si ce n'est déjà fait, je vous demande de bien vouloir le viser, en face de votre nom.

Planning de la maintenance hiver 2010/2011

Vous trouverez sur le lien suivant un planning de la maintenance :

http://planeur35.org/download/documents/tableau-org-maint.pdf

Ce planning précise (i) les tâches principales à programmer, et (ii) les membres que nous sollicitons pour participer à la réalisation de ces tâches

La liste des membres du club inscrits pour la réalisation des travaux est plus fournie que la liste « officielle » des pilotes copropriétaires autorisé, ceci afin de faire participer le plus grand nombre pour que cette organisation s'inscrive dans les mesures d'incitation à la contribution volontaires de nos adhérents à la vie associative, telle que rappelé dans le règlement intérieur adopté lors de l'assemblée générale constitutive de l'association.

Il est bien évident que d'autre tâches permettront à nos adhérents de remplir leur « obligation associative » – Exemple, ceux qui iront à St Auban chercher le pégase que la FFVV attribué à notre club pour 3 ans auront fourni l'équivalent des 4 séances de travaux proposées comme contribution minimale.

NOTA :

Dans le cade de ses fonctions Stéphane CHITRIT est chargé :

- d'organiser les séances de maintenance ;
- de fournir aux participants aux travaux, les informations nécessaires (programme d'inspection) ;
- de fournir les outillages nécessaires ;
- et d'assurer l'encadrement et le contrôle des travaux réalisés.

Stéphane se fera un plaisir de répondre à vos questions quand vous passerez au club. Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à me contacter :

Jean Pierre DE LOOF
02 23 46 72 02
06 68 46 04 04
deloof.jean.pierre (arobase) gmail.com